

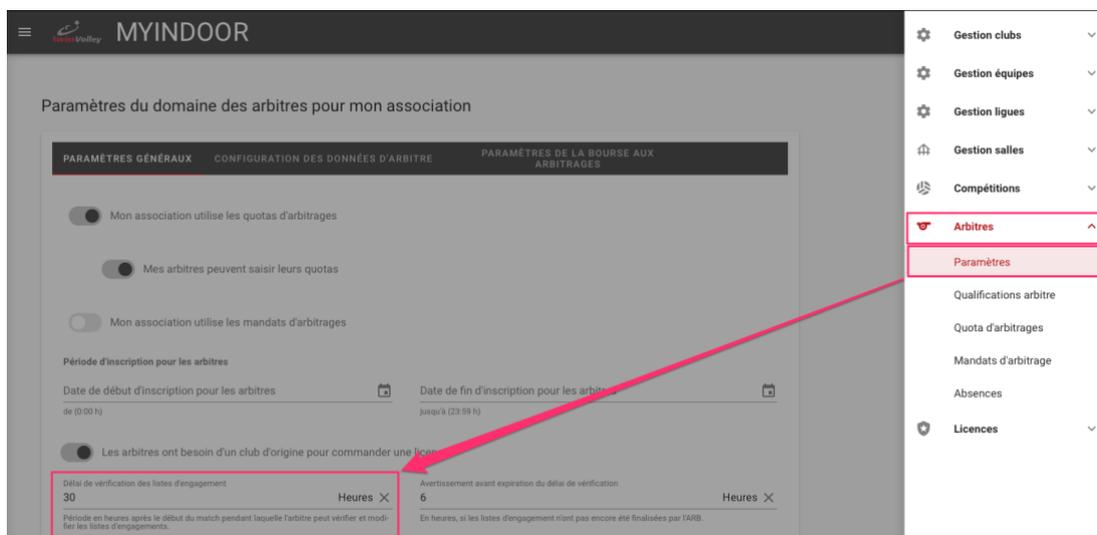
Utilisation de la liste d'engagement

Qui peut remplir la liste d'engagement avant le début du match ?

Seules les personnes avec les fonctions selon [Confluence](#) ont les droits nécessaires pour pouvoir modifier la liste d'engagement : Admin club, Responsable du calendrier des matchs, Responsable de l'équipe et Responsable de la liste d'engagement.

Où puis-je définir le délai de pour la liste d'engagement ?

Seul l'Admin AR et Swiss Volley (pour les matchs de la NL) peuvent le faire. Les associations régionales trouveront ci-dessous la capture d'écran qui montrent où l'admin AR peut fixer définir dans le VolleyManager le délai jusqu'à quand les arbitres doivent comparer la liste d'engagement avec la feuille de match. Après ce délai, la liste d'engagement est automatiquement fermée clôturée pour l'arbitre et ne peut plus qu'être traitée que par l'admin AR.



Pourquoi ce délai est-il important ?

Tant que la liste d'engagement n'est pas clôturée/que le délai n'est pas écoulé, le match n'est pas considéré comme un engagement pour les joueuses/joueurs qui y ont participé. Exemple concret : partons du principe que le délai est de 30 heures, que l'arbitre fait la comparaison après 29h, que la joueuse a joué 2 matchs dans la même journée ou a eu un double week-end et que le 2e match n'aurait pas pu être joué selon le RV. Dans ce cas, la personne qui traite la liste d'engagement juste avant le match ne reçoit pas d'aucun avertissement lors de l'établissement de la liste des engagements du deuxième match. Il est donc important de retenir que le VolleyManager est un soutien, mais que c'est toujours le RV qui est déterminant (art. 37 ss.). L'équipe reste toujours responsable de n'engager que des joueurs/joueuses autorisé(e)s à jouer.

Cette liste de contrôle couvre l'ensemble du processus et s'adresse aux

- équipes,
- marqueurs,
- arbitres (ARB),
- administrateur des compétitions (AC).

Les manuels vidéo correspondants sont mis en ligne sur [Confluence](#) (traductions en cours).

Équipes

1. La **liste d'engagement** (👤) peut être affichée dans le match souhaité avec la fonction *Admin club, Responsable du calendrier des matchs, Responsable d'équipe* ou *Responsable de la liste d'engagement* dans le VolleyManager ([Liste d'engagement](#))
 - a. Avant le **premier match du championnat**, toutes les personnes doivent être ajoutées.
 - b. Si la **liste d'engagement a déjà été établie une fois**, les listes d'engagement des précédents matchs peuvent être copiées et adaptées pour les matchs suivants.
2. Le filtre de présélection **Mon équipe** permet d'afficher ou de masquer les licenciés de l'équipe (Créer une équipe -> [Propre équipe](#)).
 - a. **Les avertissements** (⚠️) doivent impérativement être respectés
3. La liste d'engagement peut être **adaptée et enregistrée** jusqu'à **l'heure de début du match** définie dans le VolleyManager.
4. Le VolleyManager **enregistre et ferme** automatiquement la **liste d'engagement** après l'heure de début du match, mais l'équipe peut aussi l'enregistrer au préalable.
5. Chaque équipe est **tenue** de tenir à jour la liste d'engagement. Toute modification apportée par l'ARB à la liste d'engagement, après comparaison avec la feuille de match, peut être **soumise à des frais** conformément aux règlements correspondants.
6. Présenter **des pièces d'identité ou des copies lisibles** pour l'identification au match
 - a. Sans pièce d'identité, la participation peut être refusée selon le RV

Marqueur

1. Inscrire les personnes présentes sur la feuille de match avec leur **prénom, nom et date de naissance** (au lieu du numéro de licence).

Arbitre

Lors du match

1. **Identification** des personnes présentes (joueurs, coachs, marqueurs, arbitres) au moyen de pièces d'identité ou de copies bien lisibles des pièces d'identité.
 - a. Sans pièce d'identité, la participation peut être refusée selon le RV

Après le match, seulement 1er ARB

2. Dans le VolleyManager, ouvrir le match correspondant et **afficher la liste d'engagement** (). Les modifications ne sont possibles qu'après l'heure de début du match définie dans le VolleyManager.
3. **Comparaison** de la feuille de match et de la liste d'engagement
 - a. Inscrire un **marqueur**
 - i. Uniquement en cas d'utilisation de la feuille de match officielle ; si une personne ne peut **pas être trouvée** dans le VolleyManager, elle doit être saisie au moyen du bouton '+AJOUTER'
 - b. Ajouter/supprimer le **coach, le coach assistant 1, le coach assistant 2 et les joueurs** des deux équipes
 - i. Si une personne ne peut **pas être trouvée** dans le VolleyManager, elle doit être saisie au moyen du bouton (**>>** ou '+AJOUTER')
 - ii. Les joueurs peuvent être retirés de la liste d'engagement avec **<<**
4. Le filtre de présélection **Mon équipe** permet d'afficher/masquer les licenciés de l'équipe
5. Les points de menu "**Feuille de match**" / "**Équipe locale**" / "**Équipe visiteuse**" doivent tous être clôturés individuellement
6. La comparaison (feuille de match<> VolleyManager) doit être effectuée dans le **délaix fixé** par le AC
7. En cas de **non-respect de ce délai**, l'arbitre peut être sanctionné
8. En cas de **problèmes techniques**, il est recommandé de prendre contact dans le délai imparti

Administrateur des compétitions

1. Traiter les notifications (), par exemple
 - a. Liste d'engagement non établie par l'équipe
 - b. Personnes saisies manuellement par l'ARB
 - c. Personnes saisies avec des avertissements
 - d. Liste d'engagement non traitée dans les délais par l'ARB
 - e. Annonce par l'ARB en raison de problèmes techniques
2. L'AC peut modifier la liste d'engagement à tout moment :
 - a. Après l'heure de début du match enregistrée dans le VolleyManager
 - b. Après les modifications apportées par l'ARB
 - c. Si aucun ARB n'a été convoqué
 - d. Si l'ARB ne peut pas respecter le délai.